

Le 03 décembre 2020
A Saint-Genis-Laval,

PROCES VERBAL

**SÉANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU JEUDI 12 NOVEMBRE 2020**

PARTICIPANTS :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Aurélien CALLIGARO, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Philippe MASSON, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

EXCUSÉS :

Laurent DURIEUX, Sonia MONFORT, Jean-Christian DARNE

POUVOIRS :

Laurent DURIEUX à Aïcha BEZZAYER, Sonia MONFORT à Jacky BÉJEAN, Jean-Christian DARNE à Philippe MASSON

Madame la Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme la Maire - « *Bonsoir à tous et bienvenue à ceux qui nous rejoignent derrière l'écran. En raison des contraintes sanitaires, le conseil municipal se tiendra en effectif réduit en présentiel et les autres élus seront derrière leur écran comme les Saint Genoïs* ».

Monsieur Étienne FILLLOT, secrétaire de séance, procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Mme la Maire - « *Avant de démarrer l'examen de l'ordre du jour de ce conseil, je vous propose d'observer une minute de silence en hommage aux trois victimes de l'attentat de Nice. Ils s'appelaient Simone Barreto Silva, Nadine Devillers et Vincent Loquès. Souvenons-nous de ces trois victimes.* »

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Compte-rendu des décisions - 2020-018

Rapporteur : Madame Marylène MILLET

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NUMÉRO D'ORDRE	DATE	TITRE	OBJET
2020-018	12/10/20	VILLE VIE VACANCES : STAGE ROBOTIQUE ET TECHNIQUE	Dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances, le Mixcube a organisé un stage de robotique fin août et a fait intervenir l'association Planète Sciences. La présente décision concerne le versement de 850€ à ladite association pour son intervention du 26 au 28 août 2020.

- LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE -

Madame la Maire note l'arrivée de Monsieur Fabien BAGNON.

Mme la Maire - « *Chers collègues, Chers Saint Genoïs. Avant que Mme Marolleau ne nous présente la délibération qui concerne l'avis de la commune sur le projet de Vallon des hôpitaux. Je voudrais rapidement expliquer pourquoi nous nous réunissons ce soir pour délibérer sur ce projet. Ce soir, il nous apparaît important que chacun puisse clairement se positionner sur l'ajout d'un quartier qui changera notre ville de demain. Car oui, c'est bien aussi la ville de demain qu'il nous faut réfléchir. L'équipe municipale majoritaire que j'ai l'honneur de conduire souhaite que demain les circulations entre les quartiers soient favorisées, que des liens entre tous soient créés, que notre centre-bourg soit attractif. Demain, notre ville devra être durable. Bref nous ne voulons pas d'un Saint Genis 3 mais bien d'un quartier qui fasse partie intégrante de notre commune. Pour bien expliquer à ceux qui nous regarde l'avis que nous allons donner ce soir, cet avis sera amendé à l'enquête préalable. L'enquête vient de se terminer, les Saint Genoïs ont pu apporter leur point de vue et apporter leurs pistes d'amélioration, parfois leurs critiques et leurs inquiétudes. Si la commune ne se positionnait pas, notre avis aurait été réputé automatiquement favorable, sans conditions. Il nous semble, qu'au regard des enjeux, qu'au regard des conséquences sur la vie de tous les jours des Saint Genoïs, qu'au regard également du changement de majorité municipale et métropolitaine, il est important que chacun puisse se positionner. D'autant qu'il faut rappeler que le projet s'inscrivait jusqu'à très peu dans une dynamique aujourd'hui abandonnée : l'Anneau des Sciences. Dois-je ainsi rappeler que le groupe Saint Genis Notre Ville, ici représenté par Monsieur MASSON et Madame TIRTIAUX écrivaient il y a encore même pas un an que le projet d'Anneau des Sciences était écologique et que de ne pas le faire serait climaticide. En relisant également les débats qui ont eu lieu à la Métropole sur le projet du Vallon des Hôpitaux, je me suis rendue compte que le projet s'était cristallisé autour de cette autoroute urbaine et du métro. Lors de notre campagne, la majorité municipale s'est très clairement positionnée contre l'ADS. Au regard de l'abandon de ce projet par l'actuelle majorité métropolitaine que je remercie, il est de notre responsabilité d'élu(e)s de réexaminer le projet et d'en informer les Saint Genoïs. Notre avenir sera modifié par ce projet de grande ampleur, nous ne pouvons le laisser se développer sans nous les premiers concernés. C'est bien par transparence pour tous les Saint Genoïs que ce projet est présenté ici ce soir. Cette transparence bien légitime et nécessaire a souvent manqué*

auparavant et nous nous devons de la rendre. Je vais céder la parole à Mme Marolleau qui va présenter l'ensemble de la délibération pour que chacun puisse également suivre l'intégralité des débats. »

2. URBANISME

Vallon des hôpitaux - Avis de la commune dans le cadre de l'enquête publique

Rapporteur : Madame Céline MAROLLEAU

A -PRÉAMBULE

La Métropole de Lyon porte le projet d'aménagement du « Vallon des Hôpitaux » sur la commune de Saint-Genis-Laval.

Cette opération est aujourd'hui soumise aux décisions suivantes en application de la législation en vigueur :

- Autorisation environnementale par le Préfet
- Déclaration de projet (DP), par la Métropole de Lyon qui délibérera au terme de l'enquête publique
- Déclaration d'utilité publique (DUP) par le Préfet, cette DUP emportera la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat
 - Arrêté de cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation de la première phase opérationnelle du projet par le Préfet

B- PRÉSENTATION DU PROJET

1. Contexte

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'agglomération lyonnaise spécifie que le site du Vallon des Hôpitaux à Saint-Genis-Laval constitue une réserve foncière significative pour le développement et la recomposition du Sud-Ouest de l'agglomération lyonnaise.

Aussi, dès 2012, des réflexions ont été engagées entre la Commune, les Hospices Civils de Lyon (HCL), la Métropole de Lyon et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), sur la vocation et le projet de développement de ce site au regard de ses qualités patrimoniales naturelles et bâties et des équilibres de notre territoire.

Au-delà de sa reconnaissance comme territoire mixte, le SCOT prévoit les conditions d'urbanisation particulières suivantes :

« - Un plan d'organisation d'ensemble garantissant la qualité et le niveau d'aménagement et d'équipement du site,

- La mise en œuvre préalable d'une desserte en transports collectifs en site propre parfaitement raccordée au réseau express métropolitain ou le prolongement de la ligne de métro jusqu'au site,

- Le respect des qualités paysagères liées à la présence des boisements et de leur équilibre sur le site avec la nécessaire restitution de cette ambiance arborée.

- Une répartition équilibrée des différentes typologies de logements pour répondre à la diversité des besoins. »

Le projet urbain de création du « Vallon des Hôpitaux » a été conçu à partir des spécifications du SCOT relatives au site du Vallon des Hôpitaux. Outre l'arrivée du prolongement de la ligne B aux Hôpitaux Lyon Sud prévue mi-2023 (travaux en cours), le projet s'inscrit dans le contexte de restructuration urbaine du Centre Hospitalier Lyon Sud (CHLS) menée par les Hospices Civils de Lyon (HCL).

2- Chronologie - Cadre réglementaire.

La Métropole

Le projet urbain « Vallon des Hôpitaux » a fait l'objet d'une procédure de concertation préalable (du 6 novembre 2017 au 18 mars 2019), puis de la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) par la Métropole en juin 2019.

Par délibération du 24 juin 2019 le conseil de la Métropole de Lyon a approuvé le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC et approuvé la création de la ZAC ;

Par délibération du 4 novembre 2019, le conseil de la Métropole de Lyon a autorisé l'engagement de la procédure d'autorisation environnementale ;

Par décision du 12 novembre 2019 la commission permanente de la Métropole de Lyon a prononcé l'engagement de la procédure d'expropriation pour le projet et approuvé le dossier

d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique valant mise en compatibilité du PLU-H soumis à évaluation environnementale.

La Ville de Saint-Genis-Laval

Par délibération du 11 décembre 2018, le conseil municipal a :

- approuvé les modalités de concertation préalable au dossier de création de ZAC engagée par la Métropole ainsi que les modalités de participation du public dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale
- approuvé l'étude d'impact et mentionné que cette dernière n'appelle pas de remarques particulières de la Ville et qu'elle sera mise à disposition du public conformément aux modalités définies par la Métropole de Lyon.
- Demandé l'approfondissement et la mise en œuvre des mesures d'accompagnement afin de contraindre et limiter le trafic de transit sur les voiries des secteurs résidentiels et naturels (Beunant, Beauversant, Moly, Citadelle), les voiries de centre-ville (Clemenceau, route de Vourles),
- demandé d'étudier et réaliser les propositions de liaisons nouvelles proposées au dossier notamment en provenance d'Irigny et de Charly et particulièrement pour les transports en commun.
- demandé à ce que soit bien conservé le Château de Longchêne (dit Château Eugénie) dans sa totalité ainsi que le pavillon de l'Escalé.

Et par délibération du 2 juillet 2019 pris acte de l'avancée du projet, notamment des délibérations métropolitaines.

Aujourd'hui, en application de l'article R 181-38 du code de l'environnement, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour émettre un avis sur le projet :

Article R 181-38 : "Dès le début de la phase d'enquête publique, le préfet demande l'avis du conseil municipal des communes mentionnées au III de l'article R. 123-11 et des autres collectivités territoriales, ainsi que de leurs groupements, qu'il estime intéressés par le projet, notamment au regard des incidences environnementales notables de celui-ci sur leur territoire. Ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique" .

3-Le projet de ZAC initial

Dans le cadre de cette ZAC, il est prévu, en référence au document d'enquête publique, la construction de 1.500 logements (dont 30% de logements sociaux) et 83.000 m² d'activités tertiaires, économiques et commerciales ainsi que la réalisation d'équipements publics : - un groupe scolaire maternel et élémentaire d'environ 15 classes, - une crèche municipale d'environ 40 berceaux, - un gymnase mutualisé avec le groupe scolaire, - un équipement de quartier d'activités périscolaires et extrascolaires, mutualisé avec le groupe scolaire, - un restaurant scolaire et périscolaire.

Par ailleurs, la ZAC comprend la création d'une nouvelle trame viaire et d'espaces publics :

- l'ensemble des voiries et cheminements primaires : avenue Gadagne prolongée constituant l'axe principal et la colonne vertébrale du futur quartier, la nouvelle voie nord-sud, reprenant pour partie le tracé du chemin du Grand Revoyet et se connectant sur la desserte et esplanade du pôle bus et métro.

Il est à noter que la réalisation des voiries primaires est nécessaire pour la mise en service du pôle bus et métro prévue mi-2023,

- un grand espace paysager d'environ 20 ha, qui participera de la qualité du futur quartier et fera le lien entre les différents quartiers du nord au sud,

La création de la ZAC, si elle offre cet espace paysager décline 4ha d'espaces boisés classés en espaces à végétaliser et à valoriser.

- l'ensemble des voies secondaires ainsi que les espaces publics de proximité nécessaires à la desserte des îlots constructibles

4 -La réalisation de la ZAC

La Métropole est aménageur de la ZAC.

A ce titre elle a conduit les études du projet urbain et fait établir pour son compte le dossier d'enquête publique.

Après obtention des autorisations préalables, la Métropole :

- Réalisera les équipements publics de la ZAC relevant de sa compétence
- Cèdera les terrains à bâtir qui lui appartiennent
- Vérifiera la cohérence des opérations immobilières avec les prescriptions issues de la ZAC sur l'ensemble des terrains à bâtir compris dans le périmètre de l'opération, en matière de composition urbaine, paysagère, et sera garante du respect des autorisations, notamment environnementales, qui lui auront été délivrées

5- Composition du dossier

Le « dossier » d'enquête publique du projet d'aménagement de la zone d'aménagement concertée (ZAC) du Vallon des Hôpitaux comprend :

- a- L'étude d'impact, l'avis de l'Autorité environnementale et le mémoire en réponse de la Métropole
- b- Le dossier de demande d'autorisation environnementale
- c- Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du PLU-H de la Métropole
- d- Le dossier d'enquête parcellaire de la première phase opérationnelle

a- L'étude d'impact :

Le projet de ZAC du Vallon des Hôpitaux étant soumis à évaluation environnementale, il a fait l'objet d'une « étude d'impact » telle que définie par le code de l'environnement.

L'étude d'impact vise à élaborer un projet tout en évaluant ses impacts sur l'environnement afin de les éviter, de les réduire ou de les compenser.

L'étude d'impact présente notamment les mesures retenues par le maître d'ouvrage pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs du projet sur l'environnement ou la santé humaine.

À cette fin, l'évaluation environnementale commence dès la conception du projet pour en améliorer la qualité et son insertion dans l'environnement. L'étude d'impact comprend différentes parties dont :

- un « résumé non technique » destiné à une information rapide : la description du projet, la présentation de l'état initial de l'environnement, l'analyse des effets du projet sur l'environnement et les mesures envisagées pour éviter, réduire ou compenser les impacts
- les modalités de suivi - la justification de la solution retenue - la présentation des auteurs de l'étude d'impact et les méthodes utilisées ,

La présente étude d'impact (actualisation juillet 2020) résulte de la première étude du projet de création de la ZAC du Vallon des Hôpitaux (datée de novembre 2018) qui a fait l'objet d'une actualisation pour prendre en compte les approfondissements du projet qui ont lieu entre la réalisation de l'étude d'impact « initiale » et la mise au point du projet tel que présenté dans le dossier d'enquête publique.

b- L'avis de l'Autorité Environnementale (AE)

Conformément à la réglementation, l'étude d'impact du projet a fait l'objet d'un avis de l'« Autorité Environnementale » (entité administrative indépendante) qui porte sur la qualité du dossier présenté par le maître d'ouvrage et sur la prise en compte de l'environnement par le projet.

L'avis n'est donc ni favorable, ni défavorable et ne porte pas sur son opportunité. Il vise à permettre d'améliorer sa conception, ainsi que l'information du public et sa participation à l'élaboration des décisions qui s'y rapportent.

L'étude d'impact initiale du projet de création de la ZAC Vallon des hôpitaux a fait l'objet d'un avis de l'Autorité environnementale en date du 30 janvier 2019. L'étude d'impact actualisée a fait l'objet d'un avis de l'Autorité environnementale en date du 23 juin 2020.

Cet avis porte également sur l'évaluation environnementale de la mise en compatibilité du PLU-H de la Métropole avec le projet de ZAC.

Le mémoire en réponse de la Métropole

Conformément à la réglementation, l'avis de l'Autorité Environnementale a fait l'objet d'une réponse écrite de la part de la Métropole en qualité de maître d'ouvrage. Le mémoire en réponse de la Métropole apporte les compléments et les précisions utiles suite aux avis et recommandations de l'Autorité environnementale.

Aussi, l'étude d'impact du présent dossier d'enquête publique constitue l'étude d'impact actualisée transmise à l'Autorité Environnementale à laquelle ont été apportés quelques corrections et compléments qui sont identifiés dans le mémoire en réponse de la Métropole

c- La mise en compatibilité du PLU-H

Le dossier d'enquête préalable à l'utilité publique nécessite la mise en compatibilité du PLU-H de la Métropole.

Lorsque le maître d'ouvrage des travaux n'est pas assuré de la maîtrise des emprises foncières nécessaires à la réalisation du projet, la déclaration d'utilité publique (DUP) permet de mener la procédure d'expropriation.

L'enquête préalable à la DUP vise ainsi à présenter au public le projet et les travaux envisagés et permet d'apporter des éléments d'information utiles à l'appréciation de l'utilité publique du projet.

La DUP est délivrée par le préfet du département après enquête publique. Dans le cas présent, la Métropole doit faire l'acquisition des emprises nécessaires à la réalisation des équipements publics de la ZAC, c'est à dire les infrastructures (voiries, bassins de rétention-infiltration des eaux pluviales...) et les superstructures (groupe scolaire, crèche, gymnase). **Le projet ne se situe pas intégralement sur des emprises foncières maîtrisées par la Métropole de Lyon.**

Sa réalisation nécessite donc de procéder à des acquisitions foncières. Ces dernières, qui ne pourront peut-être pas être réalisées à l'amiable, nécessiteront le cas échéant le recours à une procédure d'expropriation.

Le périmètre de la DUP correspond nécessairement au périmètre de la ZAC : c'est en effet le projet de ZAC qui doit être déclaré d'utilité publique. Par ailleurs, la réalisation du projet de ZAC du Vallon des Hôpitaux nécessitant une mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon, la DUP emportera la mise en compatibilité du PLU-H sur le périmètre de la ZAC suivant les dispositions du code de l'urbanisme.

d- Le dossier d'enquête parcellaire portant sur la première phase opérationnelle:

Le projet nécessite une déclaration d'utilité publique (DUP) pour mener la procédure d'expropriation des emprises nécessaires à la réalisation des équipements publics.

Conformément à l'article R.131-14 du code de l'expropriation, lorsque l'expropriant est en mesure, avant la déclaration d'utilité publique, de déterminer les parcelles à exproprier et de dresser le plan parcellaire et la liste des propriétaires, l'enquête parcellaire peut être menée conjointement à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Autrement dit, dans ce cas l'enquête publique porte à la fois sur l'utilité publique du projet et sur le dossier d'enquête parcellaire.

L'enquête parcellaire a pour but de déterminer de façon précise les parcelles et immeubles qu'il est nécessaire d'acquérir pour l'exécution des aménagements et travaux, ainsi que les ayant-droits à indemnités, à savoir les propriétaires ainsi que, le cas échéant, les titulaires de droits réels ou personnels sur ces biens.

Si la réalisation de la ZAC est prévue de manière progressive de 2021 à 2035/2040, une première phase opérationnelle est nécessaire pour l'arrivée de la ligne B du métro au Vallon des Hôpitaux avec un terminus situé à proximité du Centre Hospitalier Lyon Sud (CHLS) Jules Courmont. En effet, les travaux - sous maîtrise d'ouvrage du Sytral - du prolongement de la ligne B du métro sont en cours. L'achèvement des travaux et la mise en service de la ligne prolongée sont prévus pour mi 2023. La réalisation de la nouvelle desserte viaire du Vallon des Hôpitaux et l'aménagement de la gare bus et l'esplanade du pôle d'échanges (qui constituent des équipements publics compris dans la ZAC) doit accompagner la mise en service du prolongement du métro B et donc avoir lieu concomitamment à ces travaux.

Aussi, la réalisation de cette première phase opérationnelle de la ZAC nécessite l'acquisition foncière des emprises de ces voiries primaires, dont les parcelles à exproprier ont été déterminées, le plan parcellaire et la liste des propriétaires dressés. C'est l'objet du dossier d'enquête parcellaire qui porte sur la première phase opérationnelle.

Une ou plusieurs autres enquêtes parcellaires complémentaires pourront être conduites ultérieurement concernant les phases suivantes de réalisation de l'opération de ZAC, en cas d'acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de celles-ci. Auquel cas, elles seront organisées et présentées selon des modalités de nature à assurer la cohérence de la procédure dans son ensemble et la bonne information du public.

C- AVIS DE LA COMMUNE : ORIENTATIONS SOUHAITÉES.

La Ville de Saint Genis-Laval acte l'annonce de l'abandon du projet de l'Anneau Des Sciences (ADS).

Si ce projet avait été soutenu par l'ancienne majorité, l'équipe municipale majoritaire actuelle s'est toujours positionnée contre. En effet, une telle infrastructure autoroutière, comportant le positionnement d'une porte sur le site du Vallon des Hôpitaux, serait en totale incohérence avec les enjeux de mobilité durable, de préservation de la qualité de l'air et de santé mais également avec l'écoquartier de la ZAC et l'hôpital.

Lors du comité de pilotage du Vallon des Hôpitaux qui s'est tenu le 18 septembre dernier avec la Métropole, la Ville de Saint-Genis-Laval, représentée par Madame la Maire et Madame Marolleau, adjointe, a pu faire part de la position de la nouvelle majorité municipale sur le projet d'arrivée du métro et de la ZAC en cohérence avec les enjeux de mobilité et d'urbanisme.

Ce nouveau quartier devra mettre en valeur l'identité Saint-Genoise et s'articuler avec notre projet pour une ville plus durable, apaisée, dotée d'un centre requalifié et répondant aux enjeux climatiques.

Ce nouveau quartier devra être en lien avec les autres quartiers de la ville et constituer un lieu de promenade partagé pour tous les Saint-Genois.

Le pôle d'échanges qui accueillera le terminus de la ligne B du métro doit être adapté au contexte urbain de Saint-Genis-Laval, à sa localisation particulière (entre l'hôpital et le futur écoquartier), ainsi qu'à l'évolution des projets d'infrastructures (retrait du projet de l'anneau des sciences).

Dans le cadre du projet du Vallon de Hôpitaux, la Ville veillera à maîtriser les flux générés par l'attractivité du métro : pour ne pas emboliser les voiries de la commune et celles des communes limitrophes, la qualité de l'air et de vie des habitants.

Volet voirie :

La Ville de Saint-Genis-Laval souhaite que la nouvelle voie créée en prolongement de l'avenue de Gadagne qui va traverser la ZAC pour rejoindre le pôle d'échanges soit un axe réservé exclusivement aux transports en commun, aux cycles et aux piétons et qui ne soit pas ouvert à la circulation des véhicules particuliers en dehors des véhicules d'intervention et de secours.

Concernant la partie haute de la rue Francisque Darcieux, il est demandé que soient étudiées des solutions techniques permettant d'apaiser la circulation.

Volet stationnement :

La Ville de Saint-Genis-Laval privilégie une gestion du stationnement sur voirie réglementé payant afin de dissuader les pendulaires de venir stationner aux abords du métro en favorisant une rotation de courte durée. Cela s'inscrit dans un objectif de mise en œuvre d'un plan local de stationnement sur voirie plus global.

Le permis de construire du parc relais (P+R) a été délivré au Sytral le 18 octobre 2019.

La Ville de Saint-Genis-Laval a demandé la réduction de la capacité du P+R initialement prévue à 900 places. La trame viaire ne permettra pas d'absorber les flux de véhicules engendrés par un tel équipement. En outre, la hauteur du P+R est en totale disproportion avec le contexte urbain existant et en rupture avec le concept d'écoquartier.

Il a été demandé à la Métropole et au Sytral que l'offre de stationnement dédiée aux véhicules particuliers soit réduite à 400 places et que la hauteur du P+R soit adaptée en conséquence.

Suite aux échanges entre la Ville, la Métropole et le Sytral, l'offre de stationnement dédiée aux véhicules particuliers pouvait être complétée à hauteur de 100 places supplémentaires pour les véhicules de covoiturage et Crit'Air 0

La Ville de St Genis Laval demande que cette diminution soit compensée par un doublement de la capacité de stationnement à destination des cycles, soit 500 places, avec notamment des emplacements sécurisés et l'implantation d'une station de vélos en libre service.

Volet mobilités :

La Ville de Saint-Genis-laval demande que soient portées à sa connaissance les lignes de bus et les fréquences envisagées pour la desserte du pôle d'échange et souhaite que la desserte du pôle d'échanges par les transports en commun soit conçue pour relier au métro les quartiers saint-genois et ceux des communes limitrophes en priorité.

La Ville partage le souhait de la nouvelle majorité métropolitaine que soient aménagés des parcs-relais en périphérie de Saint-Genis-Laval, à proximité de l'A450 et de la RD 342. Des liaisons de transports en commun performants (site propre, fréquence, rapidité) devront être organisées entre ces structures et le pôle d'échanges.

La Ville porte un projet ambitieux de développement des mobilités actives.

La Ville demande à la Métropole que soit considéré comme prioritaire le projet du Vallon des Hôpitaux dans le développement du réseau express vélo et que soit développés des cheminements piétons apaisés pour favoriser l'accès au pôle d'échanges. Une attention particulière doit être portée à la création de la liaison piétonne, cycles et transports en commun avec la Commune d'Irigny.

Volet urbanisme :

La Ville de Saint-Genis-laval demande que soient organisées des réunions publiques, avec le concours de la Métropole et de l'équipe projet, pour porter celui-ci à la connaissance des saint-genois. Une grande transparence sur le projet semble nécessaire avec un affichage clair de la notion de ZAC et son orientation d'écoquartier.

La Ville considère que la révision des emprises et l'affectation aux modes actifs de certaines voiries telles que demandées doivent conduire à ne pas engager d'expropriation autres que celle des HCL.

Volet Habitat - Programmation logements :

La Ville demande à ce que la programmation logement comprenne non seulement 30% de logements locatifs sociaux mais aussi de 10 à 30% de logements en accession facilitée. Cette programmation devra également intégrer de la mixité générationnelle.

Volet Patrimoine bâti et paysager :

La qualité remarquable du patrimoine bâti du site est équivalente à celle du quartier Saint Jean de Lyon.

Il semble fondamental que tout soit mis en œuvre pour sa conservation et sa mise en valeur.

Si la Ville approuve la densification du bâti aux abords du métro, elle demande à ce que soit diminuée sur Sainte Eugénie la hauteur des constructions prévues (R+2 maximum) pour une insertion plus respectueuse et harmonieuse avec le tissu urbain existant.

Enfin il est regrettable de voir déclassés près de 4 ha d'Espaces Boisés Classés (EBC) en Espaces Végétalisés à Valoriser (EVV) pour permettre la création de cheminements.

La Ville demande à ce que soit étudié le reclassement en EBC des espaces végétalisés qui ne seront pas utilisés aux fins précitées.

La Ville demande à ce que la conservation de la ferme de la Patinière permette la réalisation d'une ferme collective et pédagogique avec des jardins partagés.

Cela fait sens avec l'histoire agricole de la Ville, l'écoquartier, les objectifs de développement durable et de mixité sociale poursuivis.

Volet environnemental

La Ville prend acte des remarques formulées par l'Autorité Environnementale.

Elle demande en complément, au regard de l'urgence climatique, à ce qu'une nouvelle évaluation sur la ressource en eau soit réalisée après la construction de la station de métro et le P+R.

Cette analyse aura pour objet de mesurer l'impact de l'artificialisation des sols sur l'eau et la biodiversité (faune et flore).

En accompagnement des différentes phases du projet, la Ville demande à ce que soit mesurée, la qualité de l'air afin d'évaluer l'impact des aménagements du site.

Enfin, la Ville souhaite la réalisation d'une nouvelle étude plus approfondie des mesures compensatoires. Elle sera attentive à l'allongement du suivi de ces mesures sur 30 ans afin d'être en cohérence avec la durée de l'impact. La Ville précise qu'elle souhaite voir les efforts de mesures compensatoires maximisés in-situ.

Mme la Maire - « Suite à nos interpellations, on a eu des avancées de la Métropole qu'on vous présentera au cours des débats et qui n'avaient pas pu être intégrés à la délibération parce qu'elles sont arrivées après et si vous en êtes d'accord, on pourra amender le projet de délibération. Je vous propose aussi qu'on joigne le courrier de réponse que nous a fait Mme Vessilier pour être parfaitement transparent avec tous.

Peut-être que pour une organisation pratique, je vais donner la parole à ceux qui sont derrière l'écran et après à ceux qui sont ici, même si je pense que ceux qui sont ici représentent ceux qui sont derrière. Est-ce qu'il y a des personnes derrière leur écran qui souhaitent intervenir ? N'hésitez pas à demander la parole par le chat. »

P. ROTIVEL - « Dans les orientations souhaitées par la commune, vous mentionnez que la Ville veillera à maîtriser les flux générés par l'attractivité du métro pour ne pas emboliser les voiries de la commune et celles des communes limitrophes. Pouvez-vous nous préciser les dispositifs envisagés pour apaiser cette circulation ? »

Mme la Maire - « On vous répondra. Madame NAVILLE, vous souhaitez compléter ? »

E. NAVILLE - « C'était un peu le sens de ma question que je peux compléter en demandant effectivement comment vous comptez gérer le flux des gens qui viendront de Mornant, du Sud Ouest Lyonnais et qui ne viendront bien évidemment pas en vélo. Donc, comment compte-vous gérer cela ? »

P. MASSON - « Madame la Maire, Chers collègues, le prolongement du métro est une opportunité formidable à saisir pour notre commune. Une opportunité pour réduire les déplacements automobiles vers le centre hospitalier, une opportunité pour nous habitants d'être reliés rapidement au centre de la Métropole. Aussi, le projet Vallon des Hôpitaux qui accompagne ce prolongement est important. Sans ce projet d'aménagement, l'arrivée du métro ne bénéficiera pas à tous, il sera une occasion manquée. Notre groupe a pour ces raisons proposé sa contribution dans le cadre de l'enquête publique.

Ce projet permet de protéger de nombreux éléments de notre patrimoine, de les valoriser. N'oublions pas non plus qu'il en ouvre l'accès à tous, en particulier dans le secteur Sainte Eugénie puisqu'aujourd'hui ils sont dans l'emprise de l'hôpital et demain, ils seront ouverts à tous. Ce projet préserve la répartition 50-50 entre espaces naturels et urbains qui caractérisent Saint Genis Laval, il possède une dimension économique et donc de l'emploi avec le lien aux activités des sciences du vivant. Il ne faudrait vraiment pas oublier à ce titre, que l'intérêt du prolongement du métro et du quartier qui va avec, c'est le centre hospitalier et les sciences du vivant et tout ce qui va avec. Tous les patients qui viennent au centre hospitalier, les personnels qui viennent au centre hospitalier, ce projet n'est pas simplement dû à l'anneau des sciences. Je pense qu'il faut regarder un peu plus loin que les projets qui de toute façon ne se feront pas et arrêter d'utiliser des choses passées pour parler de l'avenir.

Ce projet c'est un élément de réponse aux enjeux de mixité sociale en matière de logement. Il permettra aussi la création des équipements publics dont une école nécessaire pour alléger les effectifs de l'école Mouton. Aussi, la délibération de ce soir, tout au moins celle que nous avons sous les yeux et qui nous a été transmise la semaine dernière, la délibération de ce soir appelle les remarques suivantes de notre part:

Sur la forme tout d'abord, on peut regretter la temporalité choisie pour l'enquête publique, avec la crise sanitaire la participation des citoyens a été réduite sans compter la très faible communication de la Ville sur le sujet pour une fois.

Pas d'association des élus municipaux, même pas une réunion de la commission urbanisme, juste une sorte de commission générale restreinte la semaine dernière. Quitte à demander des éléments en plus, des détails en plus qui vont retarder considérablement le projet, on aurait pu décaler un peu l'enquête publique comme cela avait été fait lors du premier confinement. C'est dommage, compte-tenu de l'importance du projet et de votre engagement en matière de démocratie participative et de transparence dont vous parliez tout à l'heure. Je vous rappellerais qu'il y a eu pas moins de douze étapes dans le cadre de la concertation préalable sur ce projet entre 2017 et 2019. Douze temps d'échange.

Sur le fond, nous regrettons les approximations de ce projet de délibération, à se demander si vous avez ouvert le dossier. Nous ne vous demandons pas de lire les deux mille pages mais au moins quelques uns des éléments de synthèse qu'il comprend. Bien évidemment, rien n'est parfait, aucun projet n'est parfait mais il est toujours possible d'apporter des compléments, de modifier certains éléments comme vous le proposez par ailleurs.

On peut demander des études complémentaires, cela retarderait d'autant le début du chantier, diminuer le parking relais de plusieurs centaines de places alors que semble-t-il un certain nombre de formalités ont déjà été accomplies, le permis, les marchés lancés. Cela conduira le parking relais à ouvrir bien après la mise en service du métro. Souhaitez-vous retrouver la situation de stationnement et de circulation d'Oullins bien peu enviable ?

Baisser la hauteur du parking, pourquoi pas car il serait trop haut mais ne pas toucher à celle des bâtiments prévus dans le parc du Vallon puisque vous précisez que vous approuvez la densité sur ce secteur alors que la hauteur est la même. Quelle incohérence, quelle contradiction.

Sur les déplacements, si nous vous suivons, réserver l'avenue de Gadagne aux seuls modes doux et transports serait une erreur. Sans en faire une voie autoroutière, il n'est pas question de ça du tout, on peut quand même imaginer qu'un nouveau quartier bénéficie des voies de desserte au moins pour ses habitants ou pour les Saint Genois.

Avec des aménagements sur le plateau en matière de voirie dont les études avaient été demandées au précédent mandat à la Métropole, on pourrait déjà limiter la circulation transit et les nuisances. On peut quand même imaginer que les Saint Genois se rendent au métro par d'autres rues que la rue Darcieux ou le chemin du Grand Revoyet, d'ailleurs pour cela il faudra quand même un peu concerter la Ville d'Oullins. Il faudra quand même également éviter d'emboliser un peu plus le centre-ville puisque vous souhaitez l'apaiser. Si votre but est que la circulation et le stationnement à Saint Genis ressemble à ceux impossibles d'Oullins, vous êtes sur la bonne voie avec cet avis.

Quant au parking relais prévu aux abords de la commune, c'est un projet intéressant en effet mais je vous rappelle qu'il faudra aussi concerter les communes concernées puisqu'à priori, ils ne se situent pas sur Saint Genis Laval.

Sur la gestion de l'eau, les éléments sont clairs dans le dossier. Nous avons un peu de mal à comprendre les éclaircissements souhaités, on peut toujours en demander plus, ça décalera encore d'autant le projet.

En termes urbains comme sociaux, vos suggestions sur le secteur Saint Eugénie en matière de hauteur et densité posent problème. Nous comprenons le souhait lié à la hauteur des bâtiments, il faut aussi protéger le patrimoine local mais rappelons cela diminuera d'autant

le nombre de logements, il faut le dire aussi, et cela renchérit le coût des logements construits sur le secteur. Rajouter 10 à 30% de logements en accession à la propriété sur ce secteur, déjà 30% de logements sociaux c'est laisser au maximum 40% maximum au secteur privé du logement ce qui conduira là aussi, à renchérir le coût du logement ce qui contribuera aussi à concentrer sur un même quartier des populations qui peuvent avoir un certain nombre de difficultés.

Puisque vous avez l'air de prétendre que le projet est encore ancien, ça fait 40, 50 ans qu'on faisait ce type de quartiers où on mettait tout le logement social au même endroit, la mixité sociale ce n'est pas ça. Ça fait quelques années qu'on a compris que ça ne servait à rien de mettre toutes les personnes qui ont les mêmes conditions sociales au même endroit et que l'échange et le lien, si on veut vraiment les favoriser, il se fait en créant une mixité sociale de partout.

Ce n'est donc viable ni économiquement et ce n'est pas responsable à moyen terme. Cela obère les équilibres de la ZAC nous en verrons les effets sur les financements des équipements publics plus tard et ça on n'en parle pas ce soir. Cela ne répond pas à l'enjeu du logement si important pour les familles et les jeunes.

J'ajoute, puisqu'il est souvent question de transparence ici que votre programme municipal ne laissait pas présager une telle remise en cause du projet du Vallon des hôpitaux. En tout cas, pas celle qui est dans la délibération. Ne répondez pas non plus que vous ignoriez son contenu, vos douze ans dans la majorité municipale précédente et vos 6 ans à la Métropole vous en ont donné toutes les clés de compréhension. D'ailleurs, au conseil municipal du 11 décembre 2018, vous avez approuvé comme nous tous sauf trois abstentions du Rassemblement National l'avis sur l'étude d'impact et les mesures compensatoires. Quel revirement de posture aujourd'hui. Il y a donc eu mensonge ou dissimulation il y a quelques mois. Remettre en cause le projet, puisque c'est cela votre objectif si vous aviez d'autres priorités, c'est lui faire prendre plusieurs mois voire plusieurs années notables.

Le résultat est prévisible : un métro qui arrivera dans un champ uniquement accessible en voiture par les personnels des hôpitaux, inaccessible pour les Saint Genois.

C'est aussi envoyer un message bien malvenu à nos partenaires et aux HCL, la Métropole et le Sytral. Votre délibération, là encore, celle que nous avons sous les yeux à l'heure où je parle, à 19h25 le jour du conseil municipal, votre délibération donc émet des remarques, nous pourrions en approuver certaines mais vous vous refusez à émettre un avis positif.

Le courrier que vous nous avez envoyé vendredi dernier, s'il est encore valable, est d'ailleurs aussi clair que votre vision du projet donc flou. Des réponses à vos questions sont essentiellement dans le dossier de l'enquête publique. Était-il finalement la peine de monter un conseil municipal en toute hâte pour débattre d'un avis aussi bâclé sur un projet connu depuis longtemps. Vous auriez pu prendre le temps si vous vous étiez mis tout de suite sérieusement au travail sur ce projet qui est le plus important pour la commune de tous les projets en cours.

Vous prétendez que ce projet ne serait pas écologique si on en écoute les débats que nous avons eu la semaine dernière, ce n'est pas l'avis de la Haute Autorité Environnementale même si comme le dit la délibération, elle n'est pas là pour donner un avis positif ou négatif mais elle souligne quand même un certain nombre de points positifs. Il ne suffit pas de crier à longueur de posts « le climat, le climat ! » avec le zèle de la foi des nouveaux convertis pour avoir une vraie politique écologique. Vous ou certains de vos élus auriez voulu un métro place Jaboulay comme nous l'avons entendu. La bonne idée ! Comment ne pas voir la différence du tissu urbain entre Saint Genis Laval centre et Oullins centre qui se fait une station intermédiaire. Et puis si on suit la nouvelle orientation Métropolitaine et comme c'est écrit dans la délibération la station Vallon des Hôpitaux est un terminus. Est-ce que vous imaginez donc vraiment, auriez-vous imaginez un terminus de métro et tous ces « à côtés » sur la place Jaboulay ? Est-ce que c'est vraiment cela votre vision de notre commune ? Voilà pourquoi la station Vallon, la station aux hôpitaux et le quartier autour nous paraissent tout à fait indiqués.

Vous nous direz que d'autres communes sont contre, on a vu certains positionnements, là aussi des revirements récemment. Il est dommage que l'avis de la Ville de Saint Genis Laval se fasse en dehors de la Ville. En réalité, j'ai peur qu'il y ait plus de considération politique que de considération écologique derrière votre positionnement.

Pour toutes ces raisons, parce que nous approuvons le projet tel qu'il a été soumis à l'enquête publique, issu des concertations précédentes, notre groupe votera contre l'avis de la commune que vous nous présentez ce soir je précise, contre l'avis que nous avons également sous les yeux actuellement. »

E. PEREZ - « Madame la Maire, Chers collègues, pour éviter que ce nouveau quartier ne prenne d'avantage exemple sur Confluence et son béton à peine masqué par quelques arbres des innovations techniques vident de sens, le défi est de taille mais il n'est pas question d'en rabattre sur notre ambition de construire en lien avec les habitants, eux-mêmes, la ville de demain. Il est donc indispensable pour atteindre nos objectifs pour ce nouveau quartier de limiter la place de la voiture en renforçant celle des transports en commun et des modes doux et actifs, de favoriser la préservation de la biodiversité par le maintien du plus grand nombre d'espaces verts et naturels, de promouvoir une meilleure gestion des déchets et une réduction de la consommation d'eau, de faciliter l'installation de commerces de proximité multifonctionnelle. Il est tout aussi nécessaire pour le bien être des habitants de construire des bâtiments au haut niveau de l'isolation pour une plus faible consommation énergétique recouverte de toitures végétalisées qui puissent recourir aussi aux énergies renouvelables par ailleurs. Nous aurons aussi l'intention toute particulière de la mixité sociale à travers le mélange des différentes formes d'habitats qui soient classiques, HLM ou de foncier solide. C'est pourquoi nous profitons de cette délibération pour porter à la connaissance les informations suivantes :

Volet voirie : pour rappel dans ce futur quartier il était prévu d'y voir déboucher un échangeur autoroutier du fameux anneau des sciences. Projet climatique, que Fabien Bagnon ici et moi-même avons largement combattu depuis de nombreuses années et que notre majorité à la Métropole a définitivement abandonné. Nous partageons la réflexion de réserver la future extension de l'Avenue de Gadagne à la seule circulation nécessaire au bon fonctionnement du secteur du centre Hospitalier en privilégiant absolument les transports en commun et les autres modes actifs en préservant la qualité de vie des riverains et des usagers. Les études de circulation doivent accompagner cette réflexion, ce travail permettra aussi de définir si d'autres voies du secteur doivent faire l'objet d'aménagement comme le haut de la rue Francisque Darcieux afin de limiter l'impact de l'attractivité liée au métro. Sans quoi la circulation n'en serait que plus qu'anarchique dans les voiries qui n'ont pas de gabarit pour recevoir autant de véhicules l'exemple de l'arrivée du métro à Oullins doit nous servir de leçon.

Volet mobilité et stationnement : La réflexion sur l'accessibilité du Vallon des Hôpitaux pour tous les modes de transport doit être globale et partagée. Nous souhaitons que les lignes de transports en commun soient réorganisées conjointement à l'arrivée du métro, travaillées avec le Sytral et la commune et tiennent compte des nouvelles orientations en matière de mobilités qui émergeront de ces études. Les cheminements piétons et vélos ont ainsi été prévus pour rendre parc et métro facilement accessibles depuis le centre-ville. Concernant le parc relais nous partageons la demande de voir réduit le nombre de places dédiées aux voitures individuelles au bénéfice de places pour les cycles, nous précisons avoir aussi saisi le Sytral sur cette demande. La limitation de la place de la voiture individuelle dans ce quartier devra s'accompagner de solutions comme le développement d'aires d'auto-partage exemple.

Volet urbanisme : En matière d'urbanisme, le Vallon des Hôpitaux est une opportunité de désenclaver le quartier des Collonges, de le reconnecter à plus de nature , d'ouvrir le quartier aux différents acteurs économiques, sociaux culturels qui pourront se dessiner dans le futur.

La création de tiers lieux, lieux de vie éco-responsables favorisant la mixité sociale ayant pour objet la préservation de l'environnement, le patrimoine, l'agro-écologie, l'alimentation, la culture voir le patrimoine sont pour nous des exemples de projets qui permettraient une appropriation par tous les habitants de la commune de ce nouveau quartier. Ce nouvel élan doit clairement redonner vie à ce nouveau quartier clairement méconnu des Saint Genoïis, un vrai lieu de vie sociale, de reconnexion, de déambulation dans la nature pour l'ensemble de nos concitoyens. La trame des espaces verts accessibles à tous permettra à une mosaïque de paysage de se mettre en réseau. C'est pourquoi ~~que~~ nous souhaitons que l'urbanisme soit maîtrisé pour limiter les impacts sur les espaces naturels. L'équilibre entre le paysager et l'urbain tel que dans le projet nous indique qu'un habitant du quartier bénéficiera de plus de 90m² de patrimoine végétalisé alors que le rapport pour le reste de la commune est de 79m² pour un habitant, ce sont des données IGN qu'on peut trouver en ligne sur internet.

Concernant la maîtrise foncière des terrains nécessaires à la réalisation des voies de desserte secondaires du secteur de l'Haye, le choix a été fait de ne pas mettre à l'enquête parcellaire les parcelles concernées. Cela traduit bien la volonté de ne pas recourir à l'expropriation mais bien de procéder par négociation amiable au rythme d'une mutation souhaitée par les propriétaires.

En matière de développement urbain, c'est se donner la possibilité d'investir dans les services publics de proximité dont un nouveau groupe scolaire maternelle et élémentaire, investissement public pédagogique tant attendu par tant de parents Saint Genois depuis trop d'années maintenant qui permettra de réduire le flux de véhicule en centre-ville aux horaires d'ouverture et de fermetures des écoles, mais aussi de réduire le nombre d'enfants d'un groupe scolaire : Bergier Mouton, plein à craquer depuis trop d'années là encore, l'occasion aussi, pourquoi pas, de revoir carte scolaire. Mais c'est aussi développer des activités économiques porteuses de valeurs et d'emplois dans le domaine médical au moment où s'aperçoit qu'on en aura grandement besoin. Redonner vocation aux différents sites de la ZAC pour un grand pôle souhaité à Lyon Sud et le maintien souhaité de l'hôpital Henry Gabrielle à Saint Genis Laval et ainsi préserver ce site qui lui n'a pas de raison d'être densifié.

Volet Habitat - Programmation logement : L'aménagement du quartier, c'est aussi l'occasion donc de densifier l'habitat au pied du métro comme vous le précisez aussi dans votre délibération où ainsi éviter le phénomène d'étalement urbain sur le sud-ouest lyonnais. Le prix de l'immobilier excessif dans Lyon et sur sa première couronne, le manque de logements décentes favorisent cet étalement urbain sur le sud-ouest lyonnais. Créer un quartier, ici, au pied du métro, c'est donner la possibilité aux personnes d'habiter près de Lyon, dans un environnement agréable sans avoir la nécessité de prendre sa voiture. Cela induit un fort trafic jusqu'aux portes de notre commune comme nous le vivons depuis l'arrivée du métro à Oullins, ce trafic induit évité doit permettre une réduction de la pollution de l'air et de ne pas emporter ces flux automobiles uniquement sur les communes plus au sud que la notre. L'occasion nous est donnée de développer différents types de logement pour se rapprocher de notre obligation relative à la loi SRU, à savoir un minimum de 25% de logements sociaux sur la commune. Le projet propose la construction de 30% de logements sociaux et en souhaitant aussi permettre la mise en place de dispositifs d'aides au logement ne relevant pas du logement social en réservant 30% des habitations à du logement intermédiaire. Des dispositifs tel que l'Office de Foncier Solidaire que nous développons actuellement sur la Métropole permettront donc de réduire le coût du logement sur une commune où les prix flambent plus vite encore que le réchauffement climatique. Nous devons assurer une sécurité en matière de logement et donc des prix accessibles au plus grand nombre, ce sera aussi la possibilité d'expérimenter une nouvelle forme comme l'habitat coopératif. Une partie du projet sera de faire avec l'existant et d'intégrer le bâti dans le paysage notamment sur le site Saint Eugénie ce qui correspond à la rénovation du bâtiment évitant ainsi une artificialisation des terres supplémentaires et conservera un patrimoine bâti remarquable. La nécessaire transformation écologique de notre territoire passera par une transformation énergétique pour laquelle la construction et la gestion de l'habitat est une priorité, c'est pourquoi nous souhaitons que les bâtiments à usage d'habitat avec bureaux aient un haut niveau d'isolation et que plus généralement nous soyons dans une stratégie de quartier de base carbone. L'empreinte carbone des français représente en moyenne 11,5 tonnes d'équivalent CO₂ par français et par mois, 40% relèvent directement des choix techniques d'aménagement d'un quartier. Le bâtiment est plus rémissible devant les déplacements de personnes, les infrastructures et l'espace public viennent ensuite l'alimentation, les déchets, les biens de consommation et le transport des marchandises. Les estimations montrent que l'on peut agir au niveau des quartiers directement sur environ 3,5 tonnes et indirectement sur près de 4 tonnes. Les deux leviers principaux étant donc le déplacement de personnes et le bâtiment comme précité. La construction et transformation, l'exploitation et l'usage des bâtiments peuvent réduire l'empreinte carbone et le choix des matériaux peut même permettre de stocker du carbone, c'est pour nous l'occasion de fournir des bâtiments exemplaires pour lutter contre le changement climatique.

Volet patrimoine bâti et paysager : Spécifiquement dans le secteur de l'Haye et le But, nous partageons avec vous la nécessité de rencontrer au plus vite les propriétaires des fonciers situés dans la ZAC afin d'expliquer les objectifs poursuivis par les collectivités sur ce secteur remarquable par sa composition paysagère et la richesse de son patrimoine bâti et naturel. De même, dans ce secteur les Espaces Boisés et Classés sont importants et une partie d'entre eux devient Espaces Végétalisés à Valoriser, essentiellement pour les aménagements paysagers et cheminements. Ces espaces doivent évoluer progressivement au gré des négociations avec les propriétaires, la qualité environnementale et paysagère doit être préservée dans ce projet. Nous souhaitons en complément le reboisement équivalent de tous les arbres qui auront été enlevés.

Volet environnemental : Nous appelons de nos vœux pour le Vallon des Hôpitaux l'ambition de développer un quartier vertueux qui limite au maximum son impact sur son environnement. Donc, nous partageons avec vous le caractère remarquable à bien des

égards. La problématique du traitement des eaux pluviales semble avoir été particulièrement étudiée afin de maximiser l'infiltration in situ pour préserver le chemin de l'eau pré-existant et limiter le débit de fuite dans le réseau hydraulique au sortir des bassins de rétentions paysagers qui seront intégrés au projet du parc.

La place de l'eau est importante dans ce projet et il nous semble nécessaire au vu des enjeux climatiques de reconnecter les habitants avec la nature. Donc l'eau, compte tenu des températures estivales que nous connaissons apportera des îlots de fraîcheur tout comme le maintien d'un maximum d'espaces boisés. Le maintien de grands prés et prairies est aussi un point fort du projet, il pouvait être à craindre qu'une urbanisation intensive détruise des habitats de diverses espèces de la faune et la flore. La réactivation des prairies comme le contractualise actuellement la métropole doit être amené à se développer de manière plus importante pour préserver et développer la biodiversité. Les prairies du site pourraient être pourquoi pas intégrées au plan lancé par la métropole actuellement avec pour objectif la régénération du vivant. Le secteur Chazelle semble être celui le plus marqué par une forte urbanisation. Il convient de réfléchir à une programmation immobilière beaucoup plus végétalisée, assortie de création de jardins de rue, de jardins potagers partagés, de terres végétalisées, de mise en place de compost collectifs, de bâtiments avec toiture végétalisée, de maintien de zones perméables, de plantations de comestibles et arbres divers. La réflexion sur le coût et le besoin énergétique de ce nouvel espace végétalisé doit être pensé au delà de l'isolation des bâtiments comme déjà indiqué précédemment mais aussi matière de production d'énergie. L'enjeu est de valoriser de la chaleur industrielle de récupération comme réseau de chaleur urbain pour alimenter les bâtiments des quartiers dans une approche multi-énergies des acteurs industriels du territoire mais aussi d'étudier l'opportunité et la faisabilité de développement d'autres sources d'énergies renouvelables locales. Ces actions pour le Vallon des Hôpitaux sont inscrites dans le Schéma Directeur des Énergies de la métropole avec pour objectif la baisse de 20% de consommation d'énergie dans notre agglomération d'ici 2030, objectif auquel je travaille au quotidien dans mes mandats au Sigerly et à l'Alec. Les mesures compensatoires environnementales peuvent s'inscrire dans la trame verte du secteur pour garantir leur pérennité sur un temps long et au delà de 30 ans. Cet engagement doit s'inscrire dans une future modification du PLUH. Nous sommes nous aussi plus que favorables à l'organisation de réunions publiques dès début 2021 pour expliquer le projet aux Saint-Genois. Entendre leur avis et les rassurer au besoin notamment sur les ambitions environnementales que nous souhaitons ensemble sur ce secteur. La participation citoyenne est pour nous un élément moteur pour l'appropriation des habitants des nouveaux projets mais aussi et surtout les rendre acteurs et trouver une juste place dans l'histoire de la cité. C'est l'idée du faire-ensemble qui va pour nous plus loin que le vivre ensemble. Pour toutes ces raisons et dans un esprit de co-construction avec les différents acteurs institutionnels ainsi que nos concitoyens nous émettons un avis favorable au projet en souhaitant que ces évolutions pourront travailler conjointement. »

Mme la Maire - « D'autres personnes souhaitent intervenir ? »

F.TIRTIAUX - « Madame la Maire, chers collègues. Est-ce que les Saint-Genois ont bien compris ce qui se joue ce soir? Est-ce que les Saint-Genois sont au courant? Est-ce cela qu'ils veulent pour leur ville? Ce qui est proposé et je tiens à le préciser au regard de la lecture de la délibération que vous venez de nous donner parce que bien évidemment si des nouvelles annonces sont faites après la lecture de mon texte, j'espère que vous m'octroierez le droit de le corriger, mais à la lecture de cette délibération, il nous apparaît que le projet est tout simplement remis en cause dans sa totalité. Nous comprenons que le projet n'est pas le vôtre et que vous ayez des retenues sur sa réalisation mais aujourd'hui tous les acteurs sont déjà en mouvement.

Vous, équipe élue de la ville de Saint-Genis-Laval, vous accueillez ce projet, avez une responsabilité déjà engagée. L'arrivée du métro n'a pas simplement été financée et mise en place pour les 21 000 Saint-Genois mais aussi pour les 100 000 habitants de notre bassin de vie, des gens qu'on cherche à rapprocher de Lyon et de l'hôpital. Quand on parle du métro et du Vallon des Hôpitaux, nous nous devons de penser ce projet dans sa globalité, son accessibilité, son développement et son environnement. Ça, les Saint-Genois l'ont bien compris.

Sur le site de la ville, il n'y a rien sur le projet du Vallon des hôpitaux depuis que l'enquête publique est clôturée (fin octobre 2020). Rien sur ce projet sur lequel tout le monde travaille depuis 10 ans. Aucune information sur ce projet de taille au niveau de la ville et encore moins sur la vision de la nouvelle équipe contrairement à la métropole qui met à disposition plus de 2000 pages de documentation. Comment les Saint-Genois peuvent-ils être

alors au courant des changements conséquents que vous souhaitez faire sur le projet du vallon des hôpitaux ?

Vous demandez, notamment, à ce que la nouvelle voie principale de desserte, à savoir Gadagne Est, soit réservée exclusivement aux transports en commun et modes doux, interdisant ainsi l'accès aux voitures. Sur quoi basez-vous cette décision ? Comment est-ce que les habitants du nouveau quartier circuleront ? Comment est-ce que les habitants du plateau iront au métro ? Ceux qui sont contraints d'utiliser une voiture, devront-ils passer par la rue du Grand Revoyet via Oullins ou la rue Francisque Darcieux, déjà bien encombrées ? Que se passera-t-il aux heures d'entrée ou de sortie d'école ? Vous êtes-vous interrogés sur ce que veulent les St Genois ?

Sur les murs du B612, les Saint-Genois se projettent devant des photos de la station du métro avec son parc relais végétalisé de 900 places, dont le permis de construire fut délivré au Sytral le 18 octobre 2019. Est-ce que les Saint-Genois sont au courant que vous voulez réduire la capacité du parc-relais à 400 places, affectant substantiellement le projet architectural ? Quel est le coût d'un tel changement au niveau des dédommagements pour annulation de permis, délais et coûts pour relancer un concours ? Combien de temps faudra-t-il pour qu'un nouveau projet soit approuvé ? Mais, avant tout, pourquoi vouloir réduire la taille d'un parc relais sur lequel tout le monde s'est déjà mis d'accord ? Vous parlez de la solution des parcs-relais en périphérie de Saint-Genis, mais quelles garanties avez-vous de la part des élus de ces villes voisines ? Pourquoi vouloir tout retarder et prendre le risque, qu'en 2023, les gens sortent du métro dans une zone non aménagée à côté d'un parking saturé pour les hôpitaux et le développement d'un parking sauvage ? Vous êtes-vous interrogés sur ce que veulent les St Genois ? Sur le rond-point à Gadagne près de BP, les Saint-Genois se projettent devant un grand panneau avec une photo du futur écoquartier avec notamment de nombreux logements. Est-ce que les saint-genois sont toutefois au courant que, si vous exigez que les logements soient réduits d'un étage, il y en aura moins de disponibles et ils coûteront vraisemblablement plus cher ? Savent-ils que cela peut mettre en cause l'équilibre économique déjà déterminé avec les partenaires participant au projet du vallon des hôpitaux ? Qu'il risque d'y avoir moins d'argent pour aménager la voie verte vers le quartier des Collonges, ou pour rénover la ferme de la Patinière et du Pavillon Désiré Fortuné ? Les Saint-Genois devront-ils alors compenser en payant plus d'impôts ? Vous êtes-vous interrogés sur ce que veulent les St Genois ?

Dans votre programme de campagne, vous avez mis l'aménagement du centre ville en priorité numéro un, et nous ne pouvons que vous approuver sur ce point. Mais vos importantes remises en cause du projet du vallon des hôpitaux, impactant directement les déplacements en centre ville, ne font en réalité que retarder votre priorité qui est l'aménagement du centre ville. Est-ce que les Saint-Genois sont au courant que vous souhaitez organiser une concertation sur l'aménagement du centre ville, alors que vous remettez en cause - sans les concerter cette fois-ci - l'utilisation par les voitures de la voie de desserte principale, la taille du parc-relais, et la viabilité financière du projet ? Quel est le sens de ces changements que vous demandez alors qu'il y a urgence à s'organiser pour accueillir le métro et ses usagers en 2023. Vous êtes-vous interrogés sur ce que veulent les St Genois ?

Que vous ayez envie de marquer votre mandat, nous le comprenons et si vous acceptez ce projet vous aurez l'occasion de le faire. Mais obstruer et retarder une dynamique lancée depuis des années sans concertation, ni échange nous paraît totalement incompréhensible, incohérent et irresponsable. Ne l'oublions pas, nous, élus ne sommes que de passage. Le minimum aurait été d'informer les Saint-Genois des conséquences de votre choix et d'en discuter avec eux. Il vous reste deux jours pour rendre votre contribution à l'enquête. Nous espérons qu'aucune considération ou posture politique en dépendra. Nous espérons que vous serez guidés par l'intérêt de tous les Saint-Genois. Et de voir vos sourires j'ai l'impression d'être complètement le dindon de la farce et que des arrangements ont été pris avant même la délibération et qu'en fait elle n'est plus d'actualité. A la lecture de ce document, il est bien clair que vous n'approuvez pas le projet tel qu'il est présenté dans l'enquête. Voilà notre opinion. »

Mme la Maire - « *Merci pour cette envolée lyrique. Est-ce que nous nous sommes interrogés Madame Tirtiaux ? Mais quel mépris dans vos propos et ceux de Monsieur Masson. Est-ce que nous nous sommes interrogés pendant la campagne ? Est-ce que nous avons lu les 2000 pages ? Évidemment que oui. Et si nous nous sommes interrogés ? nous avons été au contact des Saint Genois. Et les Saint-Genois comme vous dites, aujourd'hui, si je ne me trompe qui était à la métropole ? Monsieur Collomb ? Qui était à la tête de Saint Genis Laval ? Monsieur Crimier, non ? Donc je trouve que vous faites peu de cas pour les Saint-Genois, pour les élus*

métropolitains qui ont effectivement choisi d'autres projets que le votre. Et pour cela vous pouvez aussi les respecter et respecter ceux qui les représente.

Votre petite allusion sur les arrangements qu'il y aurait eu en sous main, permettez-moi de vous dire que je la trouve totalement déplacée et de la part d'une élue, puisqu'on m'a rappelé depuis combien de temps je suis élue, une élue d'expérience qui travaille avec un député. Donc, peut-être qu'à la République en Marche ce sont les genres de méthodes qu'on pratique mais pas ici Madame Tirtiaux. Je n'ai pas de leçons à recevoir sur la gouvernance et la participation citoyenne. Honnêtement ça pourrait presque être comique si le sujet n'était pas d'importance et malgré tout ce que vous avez dit, les Saint-Genois si vous les interrogez, ils ont des inquiétudes par rapport à ce projet.

Alors parce qu'un projet est lancé, il faut continuer ? Eh ben alors, allez dire à Monsieur Biden de ne pas ratifier les accords sur le climat, de continuer ce que Monsieur Trump a fait. Et c'est ça la politique ? Non, la politique c'est de tenir compte de ceux qui nous ont élus et de ce pourquoi ils nous ont élus. Vous allez dire aux élus de la métropole que non, pas de transition écologique comme certains maires refusaient les pistes cyclables sous prétexte qu'il ne faut pas faire d'urbanisme tactique ? Mais on ne changerait jamais d'avis, on continuerait comme la 4ème République, tout le monde serait content, on n'aurait pas de femmes non plus en politique et ce serait très bien.

Je voudrais dire aussi, puisque vous me parlez de gouvernance, d'éthique, est-ce que c'est notre équipe qui a supprimé des articles sur son blog quand l'anneau des sciences a été annoncé comme enterré ? Ah non brusquement, la lettre ouverte de Roland Crimier à Monsieur Buffet qui parlait justement de l'avenue de Gadagne. C'est pas une découverte Madame Tirtiaux, l'avenue de Gadagne j'en ai parlé plusieurs fois au Conseil métropolitain, puisque vous m'avez rappelé ma présence au conseil de la métropole, avec des élus qui sont ici aussi on en a parlé, et le 05 décembre 2019, en conseil métropolitain j'avais tout a fait déclaré que la construction de l'avenue de Gadagne telle qu'envisagée pouvait créer un shunt. Réponse de Monsieur Crimier: « Il y a l'anneau des sciences en réponse, la porte des hôpitaux est une porte secondaire à Saint Genis Laval, Oullins et Pierre Bénite, tous les usagers en provenance de l'ouest entreront par la porte du Favier Beaunant. C'est beau, magnifique, février 2019 dans le magazine municipal, la vision de la Ville est d'imaginer un maillage le plus large possible avec un autre chantier d'envergure, celui de l'anneau des sciences, ils disent après une voie urbaine souterraine, et bien oui souterraine c'était parfait. Anneau des sciences, Avril 2019 « Cap sur le futur ! » et je peux vous en sortir d'autres si vous le souhaitez. Donc quand vous m'expliquez qu'un projet ne peut pas être modifié, on aurait du construire l'anneau des sciences, c'est parfait puisqu'il avait été décidé par l'ancienne majorité métropolitaine. Je pense que Monsieur Bagnon sera ravi. Justement par rapport à ce que vous dites, oui on peut évoluer en tant qu'élue et puis je ne suis pas toute seule, au cas où l'auriez pas remarqué, des élus qui sont à côté de moi, il n'y a que Monsieur Gavault qui était dans l'ancienne majorité. Toutes les personnes qui sont ici, pour la plupart des personnes issues de la société civile qui ont travaillé, qui ont écouté les Saint-Genois et qui sont pas restés dans une posture politique comme vous vous plaisez à le rappeler. Notre programme a été construit avec les habitants et je trouve que votre attitude, pardon, vos paroles sont un peu méprisantes par rapport à ceux qui ont voté pour nous et à ceux qui n'ont pas voté pour nous parce que nous, on travaille pour l'avenir de tous. Alors, avant que Madame Marolleau vous réponde sur des questions techniques je voulais aussi vous apporter la réponse de Madame Vessilier dont j'ai fait état en commission mais qui n'avait pas pu être portée, comme je l'ai expliqué en commission au dossier puisqu'il est venu après l'envoi de la délibération d'où j'ai expliqué en début de séance Madame Tirtiaux, que en fonction des remarques on pourra amender la délibération. C'est ça aussi la démocratie, on peut aussi vous proposer une nouvelle forme si vous en êtes d'accord. Si vous en êtes pas d'accord, pas de souci, on garde cette forme et on verra comment on poursuit le débat avec la métropole qui effectivement nous a répondu.

Je pourrais vous montrer tous les courriers que je reçois puisque vous me parlez de l'avis des Saint-Genois, de personnes qui n'avaient pas connaissance qu'il étaient dans une ZAC, ah si, ils l'ont su quand ils ont reçu un tract pendant la campagne. Je vais porter à votre connaissance la lettre de Madame Vessilier qui, je le rappelle pour ceux qui nous écoutent est Vice-Présidente à l'urbanisme. Je voulais d'ailleurs la remercier et remercier la Métropole et le Sytral, puisqu'on a aussi fait une visite de chantier et qu'on leur a fait part de nos projets et qu'il nous ont aussi fait des propositions, ce qui montre bien qu'un projet on peut l'amender, on peut l'améliorer, comme a dit Monsieur Perez, on peut aussi travailler en concertation avec les habitants, un projet n'est pas figé, sinon on avance plus.

« Madame la Maire,

Lors de nos récents échanges, vous m'avez fait part de vos réserves et inquiétudes quant à certaines orientations du projet urbain du Vallon des Hôpitaux, ainsi que de votre souhait de les traduire dans une délibération inscrite à votre conseil municipal du 12 novembre prochain. Cette délibération vaudra avis de la commune dans le cadre de l'enquête publique qui s'est achevée le 30 octobre dernier.

A travers le présent courrier, je tiens à vous assurer de notre vision partagée pour le nouveau quartier que constituera demain le Vallon des Hôpitaux, au croisement d'enjeux métropolitains et saint-genois.

Le Vallon sera à la fois connecté au cœur de la Métropole via le métro B et pensé comme partie intégrante de Saint Genis Laval. Il compose avec la richesse paysagère et patrimoniale du site historique des Hospices Civils et ménage de nombreux liens avec les quartiers qui l'entourent. Les cheminements piétons et modes doux ont ainsi été prévus pour rendre parc et métro facilement accessibles depuis le centre-ville. Leurs tracés seront affinés en partenariat avec vos services, tout comme le projet de parc.

Comme évoqué le 18 septembre, nous sommes tout à fait disposés à organiser des réunions publiques dès début 2021 pour expliquer le projet aux Saint-Genois, entendre leurs avis et les rassurer au besoin, notamment sur les ambitions environnementales que nous poursuivons ensemble sur ce secteur mais aussi sur le recours à l'expropriation. Spécifiquement dans le secteur de l'Haye et le But, je partage avec vous la nécessité de rencontrer au plus vite les propriétaires de fonciers situés dans la ZAC, afin d'expliquer les objectifs poursuivis par la collectivité sur ce secteur remarquable pour sa composition paysagère et la richesse de son patrimoine bâti et naturel. L'équipe d'architectes en chef travaille actuellement pour étudier des scénarii avec une densité moindre, conformément à nos échanges.

Pour ce qui est de la maîtrise foncière des terrains nécessaires à la réalisation des voies de desserte secondaire du secteur de l'Haye et le But, nous avons fait le choix de ne pas mettre à l'enquête parcellaire les parcelles privées concernées. Cela traduit bien notre volonté de ne pas avoir recours à l'expropriation mais bien de procéder par négociations amiables, au rythme des mutations souhaitées par les propriétaires.

Concernant la nouvelle voie de Gadagne en particulier, nous mettrons tout en œuvre afin de concilier son rôle d'axe principal du nouveau quartier et la préservation de la qualité de vie des riverains et des usagers. Comme convenu lors du comité de pilotage du 18 septembre, des études de circulation sont lancées pour accompagner cette réflexion et réserver cette voie à la seule circulation nécessaire au bon fonctionnement du secteur et du centre hospitalier, en privilégiant absolument les transports en commun et les modes actifs. Ce travail permettra aussi de définir si d'autres voies du secteur doivent faire l'objet d'aménagements, comme le haut de la rue Francisque Darcieux afin de limiter l'impact de l'attractivité liée au métro.

Concernant les parcs relais, je prends note de votre demande de revoir le programme pour limiter le nombre de places dédiées aux véhicules particuliers au bénéfice de plus de places pour les cycles. Nous avons d'ores et déjà saisi le Sytral sur cette demande que nous partageons.

La réflexion sur l'accessibilité du Vallon des Hôpitaux pour tous les modes de transports sera globale et partagée. L'opportunité de développer des nouveaux parcs-relais en périphérie de Saint Genis Laval ainsi que les lignes de transports en commune réorganisées conjointement à l'arrivée du métro seront travaillées avec le Sytral et la commune et tiendront compte, le cas échéant des nouvelles orientations en matière de mobilités qui émergeront de ces études.

Nous poursuivons sur le Vallon des hôpitaux l'ambition de développer un quartier vertueux qui limite au maximum son impact sur son environnement, dont je partage avec vous le caractère remarquable à bien des égards. La problématique du traitement des eaux pluviales a ainsi été particulièrement étudiée, afin de maximiser l'infiltration in situ pour préserver le chemin de l'eau préexistant et limiter le débit de fuite dans le réseau hydraulique au sortir des bassins de rétentions paysagers qui seront intégrés au projet du parc.

Cette attention vis-à-vis du patrimoine naturel et paysager a guidé le travail des équipes de conception du projet urbain et des mesures de compensations qui l'accompagnent. Les mesures compensatoires s'inscrivent ainsi dans la trame verte du secteur pour garantir leur pérennité sur le temps long et au delà de 30 ans. Nous traduirons cet engagement dans la modification du PLUH en cours.

Concernant les espaces boisés classés, ils sont importants sur le nord du site actuel. Une partie d'entre eux devient espaces végétalisés à valoriser, essentiellement pour les aménagements paysagers et cheminements. Dans le secteur de l'Haye et le But, ces espaces

évolueront progressivement au gré des négociations avec les propriétaires et leur qualité environnementale et paysagère sera préservée dans les projets. »

En conclusion, Madame Vessilier nous dit que « ces éléments seront de nature à vous assurer que nous poursuivons les mêmes objectifs dans le développement du Vallon des hôpitaux. Je souhaite que l'avis que vous formulerez suite aux débats à venir au sein de votre Conseil soit favorable au projet, en actant que ses évolutions seront travaillées conjointement. »

Je vous remercie de votre attention, et simplement pour terminer, dire que la rédaction de la délibération est bâclée, je pense que les services apprécieront cette dernière petite remarque que vous avez fait. Je laisse Madame Marolleau répondre aux questions techniques »

C.MAROLLEAU - « Je vais répondre aux questions de Madame Rotivel et Mme Naville sur la question des flux et leur gestion et il y aura également des éléments de réponses qui seront apportés aux questionnements de Monsieur Masson et Madame Tirtiaux. Avant de parler mobilité, j'aimerais quand même rapidement rappeler le contexte : on l'a déjà dit, l'ADS a été abandonné, le prolongement de la ligne B ne se fera pas au delà de Saint Genis Laval, raisons de plus pour prendre en compte des mesures dissuasives à l'égard des flux de véhicules qui pourraient arriver massivement sur notre commune. Actuellement les objectifs des politiques publiques en matière de mobilité c'est de décarboner et réduire les modes de modes individualisés motorisés donc oui nous nous sommes interrogés sur ce que souhaitaient les Saint Genoïses et sur ce qu'il était bon de mettre en œuvre. On s'est interrogés, comment ce projet et cette voie sont calibrés pour répondre à l'objectif du PDU de faciliter les modes actifs en 2030, 35% déplacements à pied, 8% en vélo, oui nous nous sommes interrogés. La création de cette nouvelle voie, extension de Gadagne et d'un P+R auront un effet contraire à un des objectifs PDU qui est de diminuer le trafic automobile. Le parc relais mentionné à 900 places qui est plus du double de celui d'Oullins sera un aspirateur à véhicules particuliers. Dans les éléments de contexte, je vais également rappeler les éléments relatifs au trafic routier de l'étude d'impact, vous voyez je n'invente rien, on a pris le soin d'analyser tous les documents et de lire toutes les pages.

Prise en compte de l'argumentation du trafic routier : L'étude d'impact souligne que la maîtrise de l'augmentation du trafic routier n'est pas encore garantie à ce stade. Mémoire en réponse de la Métropole : il indique effectivement que c'est aussi une opportunité pour renforcer les moyens de contrôle des services municipaux alors, nous n'avons pas attendu l'arrivée du métro pour le faire

Pourquoi réserver la nouvelle voie de Gadagne Est aux transports en commun et aux modes doux N'oublions pas aussi l'avenue de Gadagne existante, faut en parler des nuisances qui arriveraient sur cet axe et le traboulage depuis le plateau. Parlons aussi de l'écoquartier, faire passer une voie réservée au TC - transport en commun et aux VP auront forcément un impact sur la faune et la flore et les habitants, leur santé, leur bien vivre. Et puis, j'ai l'impression qu'a été occulté les risques de remontées de files qui pourraient être générées par des véhicules allant au P+R et donc générer des nuisances, de la pollution. D'ailleurs, l'Autorité Environnementale a demandé à ce que soit complété le dossier sur ce point, sur les gaz à effet de serre, afin d'apprécier l'impact du projet. Vous voyez nous avons un peu lu ces documents.

Alors, pour répondre plus précisément aux questions de Madame Rotivel et Madame Naville et aux vôtres, je vais vous expliquer pourquoi avec nos propositions, et bien on pense que redéfinir les véhicules qui pourront passer sur ce tronçon de l'avenue de Gadagne ne seront pas forcément générateurs de trafic et de strombooses sur les autres voies de Saint Genis Laval, centre-ville et autres points. Avec ce que nous proposons, les niveaux de trafic seront à nuancer et seront moins importants que ceux estimés dans les simulations obtenues des facteurs suivants : les itinéraires pour rejoindre le P+R même s'ils seront moins directs que de traverser l'écoquartier, ils seront déjà dans des zones urbanisées et industrielles. Sur la rue Francisque Darioux, nous demandons des études et des aménagements pour pacifier et sécuriser les flux, c'est également dans la délibération.

Nous envisageons trois types de mesures :

Premier type de mesure, des mesures dissuasives avec une réduction de l'offre dédiée aux véhicules particuliers dans le parc relais, tous les experts en mobilité s'accordent à dire que c'est l'offre qui crée la demande. Nous n'avons rien inventé, c'est un moyen dissuasif. Le stationnement sur voirie sera réglementé et contrôlé.

Deuxième type de mesures, des mesures complémentaires que nous souhaitons avoir deux parc-relais en périphérie proximité RD342 et A450, je vois que vous avez repris cette idée dans votre contribution et avec des TC qui iront vers le métro. Nous souhaitons également

une offre de TC structurante avec des aires de stationnements sur M7, une voie de covoiturage.

Troisième type de mesure, des mesures incitatives, nous souhaitons encourager les modes actifs avec le doublement de l'offre réservée aux cycles dans le P+R et pourquoi pas envisager un assouplissement des restrictions de circulation sur l'avenue de Gadagne, à discuter avec la Métropole qui a la compétence circulation à l'instar de la voie de covoiturage dite M7 pour des véhicules particuliers vertueux, véhicules crit'air 0, d'auto-partage et des taxis. Les flux doivent donc se répartir et être gérés en prenant en compte des critères de développement durable tout simplement.

Quant aux intérêts financiers que vous avez évoqués Madame Tirtiaux, je les comprends parfaitement et toute l'équipe ici les comprends. Nous sommes particulièrement sensibles à la crise sanitaire qui s'abat sur le pays, nous pensons aussi particulièrement à nos activités et nos commerces Saint Genois. Un projet de cet ampleur néanmoins se construit à long terme et doit répondre avant tout à des réponses d'intérêt général, ne nous trompons pas d'intérêt. J'en citerais deux : santé et préservation et mise en valeur du patrimoine naturel et bâti. Nous défendons le patrimoine de nos habitants, pas les intérêts financiers.

Enfin Monsieur Masson, vous dites que nous faisons preuve d'approximation, je ne crois pas. En revanche, vous faites des erreurs d'interprétation à notre égard, nous sommes favorables à ce projet mais nous sommes réservés sur certains points que nous avons énoncé dans la délibération, je vous invite peut-être à la relire. Je conclurais en disant qu'effectivement, nous l'avons bien compris nous ne pouvons pas être d'accord car nous ne partageons pas la même vision de la ville de demain. Pour nous, la Ville de demain, c'est une ville respectueuse de ces habitants, de la qualité de l'air qu'ils respirent, de leur santé. C'est une ville qui a le vrai courage politique de répondre aux vrais enjeux d'intérêt général. C'est une ville qui se soucie de l'équilibre à apporter entre cette nouvelle polarité et les autres quartiers centre-ville qui depuis bien des années auraient du être requalifiés et redynamisés, n'oublions pas les commerces et les activités du cœur de ville. C'est une ville qui prend soin des plus fragiles, des piétons, des micro-mobilités, les cyclistes, les pleins-air. C'est une ville qui défend son identité et qui préserve son patrimoine bâti. C'est une ville qui ne met pas en péril la biodiversité de son territoire. C'est une ville qui préserve son patrimoine paysager et bâti en maintenant et en renforçant ses EBC - espaces boisés classés. C'est une ville qui réfléchit aux mobilités de façon globale et stratégique. C'est une ville qui refuse de faire un appel massif aux voitures en créant des ouvrages surdimensionnés et en les faisant traverser un écoquartier pour stopper au pied d'un hôpital. C'est une ville qui sait encourager tous les usages et les modes vertueux divers. Enfin et avant tout la ville de demain c'est une ville qui est proactive pour adapter les projets urbains et faire évoluer les documents de planification territoriale pour composer avec les évolutions structurales : abandon de l'anneau des sciences, abandon du prolongement du métro au delà de Saint Genis Laval. Bref, notre vision de la ville de demain, c'est une ville responsable avec une vision durable raisonnée, éthique du développement de son territoire et c'est bien le but de la majorité de porter de façon générale cette vision en particulier aujourd'hui en rendant des réserves sur ce projet. »

Mme la Maire - « D'autres interventions ? »

Y.GAVALT - « On ne sait quel sentiment je pourrais évoquer en entendant les leçons de démocratie participative dans la bouche de Madame Tirtiaux et Monsieur Masson. Il a été rappelé que j'ai été membre de la majorité municipale précédemment deux mandats dans l'équipe de Monsieur Crimier. Si j'ai démissionné de cette équipe et je l'ai dit à la presse, c'est particulièrement parce que la gouvernance était d'un modèle qui n'était absolument pas celui de la parole libre, de l'échange libre, de la démocratie participative. Pour vous dire, jamais précédemment nous n'avons eu à débattre comme nous le faisons ce soir dans l'équipe précédente, le mandat précédent. Alors moi, qu'on vienne me faire des leçons de démocratie participative, je me dis que Madame Tirtiaux, Monsieur Masson, chantres de la démocratie participative aujourd'hui soit portent un déguisement soit c'est une conversion. Alors si c'est une conversion, je m'en réjouis mais qu'on ne vienne pas me faire des leçons quand on est un petit nouveau en matière de démocratie participative. Plus techniquement, ce que j'entends me consterne en bien des points, on est plus dans l'erreur, on est dans la faute quand on dit des contre-vérité avec autant d'esbroufe. Venir nous expliquer que faire plus de logement social ça va renchérir le coût de la construction et que d'autres part, effectivement ça va amener plus de problèmes concentrés en un seul endroit et on nous cite effectivement les banlieues périphériques pour cela, c'est méconnaître totalement la réalité du logement social en France. Je vous en donne deux illustrations : l'union sociale pour l'habitat qui

regroupe la plupart des organismes HLM d'après une étude récente nous dit que c'est 65% des français, autrement dit deux tiers, deux français sur trois qui sont éligibles au logement social. Et selon certains chiffres même ont nous dit les trois quart sont éligibles au logement social. Vous êtes en train de nous expliquer que trois quart, allez je prends la côte la plus basse, deux tiers des français posent problème ? Et vont causer des problèmes dans cette nouvelle zone ? C'est un plaisanterie, c'est une méconnaissance totale des réalités du logement social. On a aujourd'hui 18 millions de français qui pourraient être éligibles au logement social et on en a seulement 4,5 millions actuellement. C'est 2 millions de ménages qui sont en attente d'avoir un logement, je parle du stock, je parle même pas des flux et avec la crise tous ceux qui vont demander de plus en plus de logement social. On en construit bon an mal an 450 000 par an. Nous avons besoin de plus de logement social pour la majorité des français. Prenez le chiffre que vous voulez, la réalité elle est là. Et puis enfin, je terminerai car je pourrais en dire plus mais vous nous expliquez que cela va renchérir le coût de la construction mais c'est une méconnaissance totale du sujet. La Caisse des dépôts et consignation nationale 2017 nous dit que le pris du logement social, oui il a augmenté depuis 10 ans de 28% soyons précis. La caisse des dépôts et consignation, c'est pas la dernière des instances, elle a une force d'analyse importante, elle nous dit trois facteurs influencent le coût du logement social : le coût du foncier, le coût des travaux et d'autres charges, elle conclut, écoutez bien et ouvrez bien vos oreilles, la taille de l'opération n'agit pas de manière déterminante. Oui, Madame Tirtiaux, Monsieur Masson, quand on veut passer à du R+2 ça n'impacte pas de manière significative le coût du logement. Si vous discutez avec un promoteur immobilier vous comprendrez effectivement comment il travaille et en l'espèce vous comprendrez que oui, j'en conviens cela risque de renchérir le coût du logement qui n'est pas social de ce point de vue là mais pourquoi ? à la vente. Parce qu'effectivement le promoteur va aller récupérer plus. Mais quand les deux tiers des français vont récupérer du logement social on est au contraire dans une mixité. Ceux qui ont des plus grand moyens pourront accéder à ces logements par privé. Donc voilà, je crois qu'à un moment donné, il faut que vous travailliez vos dossiers de manière plus technique, plus pointue plutôt que de faire des grandes déclarations.

Donc moi je dirais pour terminer, oui effectivement nous reprenons ce dossier parce que tel qu'il était ficelé jusqu'à maintenant, c'était la vue de la ville de Lyon qui entendait faire en sorte qu'on ait moins de voitures sur Lyon et finalement plus dans la périphérie, ma foi... c'était le projet qu'on connaissait. Je suis désolé mais oui j'ai bien vu que Monsieur Crimier qui a été pendant les deux mandats précédents et Vice-Président, était effectivement dans le projet de Monsieur Collomb, un projet du 20ème siècle. Nous, nous avons fait le choix d'amender ce projet et vous avez même vu que nous y sommes favorables, avec des réserves. »

F.TIRTIAUX - « Pas dans les documents que vous nous donnez. »

Y.GAVault - « Arrêtez ! Ce projet, oui nous y sommes favorables, avec des réserves. Les réserves, c'est quoi ? Nous voulons que ce projet soit du 21ème siècle et plus celui du 20ème siècle. Le monde a changé, les exigences de transition de part les développements durables, parce que pour moi la transition est au delà de la transition écologique : c'est le développement durable, c'est une transition écologique, c'est une transition sociale et c'est une transition économique. Voilà ce que nous portons »

Mme la Maire - « D'autres interventions ? »

E.PEREZ - « Juste rappeler quelque chose car j'ai cru comprendre un sous entendu comme quoi il y avait des accords de dessous de table... je ne sais pas quoi ; on va être clair et transparents on a fait une commission la semaine dernière où on s'est expliqué sur le fait que vous aviez eu un copil au mois de septembre dont je n'ai pas la date en tête, que vous attendiez une réponse écrite de la part de la Métropole au delà des réponses orales qui avaient été faites. Le courrier il a tardé pour plein de raisons parce que aussi les services de la Métropole sont sous l'eau et ils n'avancent pas et on a fini la réunion, vous avez appelé Madame Vessilier et du coup vous attendiez pour envoyer ce courrier. Il n'y a pas d'accord de dessous de table, ce n'est pas ma façon de travailler, je ne pense pas que c'est la façon de travailler de Monsieur Bagnon, ni de Madame Vessilier. On a dit clairement les choses en réunion, les délibérations seront peut être modifiées par rapport à ce que vous allez nous annoncer, c'est le grand suspens là. Voilà, il n'y a pas de magouilles ou je ne sais quoi, je ne voudrais pas qu'on laisse insinuer quoique ce soit. »

Mme la Maire - « Je vous remercie Monsieur Perez pour ces éclaircissements et comme je l'ai dit en préambule mais manifestement ça ne devait pas être assez clair mais justement parce que l'on a choisi un débat et que l'on ne pouvait pas modifier la délibération qui vous avait été envoyée au regard des obligations réglementaires, que l'avis n'était pas écrit et je l'ai spécifié par un courrier qui a été envoyé aux élus pour expliquer comment on allait travailler ce soir. Et lors de la commission que rappelle Monsieur Perez, alors effectivement peut-être que vous n'étiez pas présente Madame Tirtiaux, peut-être qu'on ne vous l'a pas rapporté mais ça été exactement expliqué dans en sens et j'ai effectivement dit que le jour même j'avais eu Madame Vessillier qui m'a téléphoné et qui m'a confirmé qu'elle allait m'envoyer un courrier. Donc, je crois que l'on est très transparent, justement. On explique aussi le fonctionnement comme c'est un projet qui a des impacts et c'est tout à fait normal que les élus se posent des questions et réfléchissent ensemble plutôt que continuer à porter un projet qui ne correspond pas aux évolutions des enjeux climatiques. »

F.TIRTIAUX - « Je voudrais répondre car j'ai été interpellée de manière relativement musclée et je crois que c'est pas du tout justifié d'ailleurs. Je m'étonne à ce que l'on s'emporte alors que les questions étaient juste de demander : est-ce que les saint-geinois sont au courant. C'est tout, je demande s'ils sont au courant, parce que manifestement nous élus de la majorité on n'était pas au courant de la position que vous avez prise sur ce dossier puisque on a reçu un dossier et je voudrais que les gens qui assistent au débat le comprennent. On a reçu un courrier datant du 6 novembre 2020 en plus de la délibération où la conclusion était celle là : « Par conséquent, sans garantie de la part des acteurs précités, nous ne pouvons engager notre responsabilité d'élus sur un projet qui entre autre ne garantit pas la préservation des espaces verts in situ, qui ne prend pas en compte les aspects urbains, qui ne s'attache pas à préserver les ressources en eau, qui ne régule pas les flux des transports en fonction des réseaux existants et qui enfin n'a pas d'ambition réaliste quant aux logements sociaux. »

Écoutez je suis absolument ravie qu'en une semaine vous ayez eu la confirmation, que tous vos doutes soient levés mais en attendant pour nous c'est un peu compliqué de passer du stade où vous remettez en cause à celui où tout vous paraît complètement confirmé et assuré. C'est évident que pour nous le projet tel qu'il est on n'est pas contre, ce que l'on conteste c'est l'avis que vous donnez sur ce projet donc si vous changez votre avis aujourd'hui c'est sur que ça devient un peu compliqué.».

Mme la Maire - « Donc, je répète, le 6 novembre en commission on a fait état de ces remarques et depuis comme je l'ai lu, peut-être voulez-vous que je relise la lettre de Madame Vessillier, on a reçu la lettre après. En commission, j'ai dit qu'on a eu un engagement oral, je viens de rappeler qu'on a eu un échange téléphonique et je m'étonne que Monsieur Masson ne vous ait pas rapporté ces propos puisqu'ils ont été expliqués en commission très clairement, que Monsieur Perez a fait part de l'appel téléphonique qu'il a reçu de la part de Madame Vessillier, j'ai confirmé que j'avais également échangé avec elle téléphoniquement et j'ai précisé à tous ceux qui étaient présents à cette commission donc Madame Rotivel, Madame Naville, Monsieur Masson, de votre groupe, je leur ai précisé qu'on attendait un courrier de confirmation de la Métropole. Alors c'est bien la discussion avec les Saint-Genois mais faut déjà discuter avec les personnes de son groupe pour qu'ils vous informe de ce qui se passe en commission.

P. ROTIVEL - « S'il vous plaît Madame la Maire. »

Mme la Maire - « S'il vous plaît je suis en train de parler, je vous remercie de ne pas me couper la parole et j'ai précisé tout à l'heure que les personnes qui sont en visio, demandent la parole par le chat et je la leur donnerai, merci. Monsieur Masson, vous vouliez apporter quelques précisions ? »

P. MASSON - « Ne vous inquiétez pas nous communiquons entre nous pas de souci. Nous avons bien compris en commission que vous attendiez un courrier, une réponse à vos demandes à la Métropole. Nous avons une réponse de la Métropole qui montre que la Métropole a bien travaillé le projet. Dans votre courrier du 6 novembre vous évoquiez des garanties d'engagement de la part des acteurs précités, la Métropole en est un, avez-vous eu des garanties du Sytral, des HCL, de l'Autorité Environnementale, bref, de tous les autres acteurs concernés qui vous amèneraient à modifier votre point de vue visiblement dans un sens plutôt favorable ce qui serait le bien venu. Le paragraphe que Madame Tirtiaux a lu de

votre courrier était quand même on ne peut plus clair sur le sens de votre opinion du projet de manière générale.

Je voudrais juste faire une remarque d'humilité. Vous avez raison, vous avez tout à fait raison Madame la Maire dans la question du débat et de l'association des Saint-Genois, vous avez tout à fait raison de dire que votre équipe a gagné les élections municipales. C'est tout à fait exact. C'est pour ça que je pense qu'il serait bon aujourd'hui que nous nous tournions vers l'avenir, que nous ayons un débat sur les visions, sur les choses sur ce projet, nous avons déjà un peu échangé ce soir et qu'on arrête un peu avec cette manière perpétuelle de ressasser le passé, donc j'en passe sur l'anneau des sciences, j'en passe sur votre frustration considérable de douze ans dans la majorité ce dont Monsieur Gavault nous a donné une illustration formidable ce soir où ses douze ans de silence n'étaient finalement qu'un paravent à cette frustration qu'il a exprimé ce soir.

Deux dernières remarques : quand même, vous nous avez parlé de Donald Trump et Joe Biden, je me demandais bien ce que ça faisait là et j'ai compris dans votre manière de traiter le débat que vous viviez dans une réalité parallèle, une réalité alternative comme celle de Donald Trump, franchement j'ai dit que votre avis était bâclé parce que je considère que l'avis, la position que vous tenez est brouillonne et bâclée. Je n'ai pas parlé de la rédaction des services. Il est toujours désagréable quand on est dans une majorité de voir l'opposition remettre en cause les services. Il est particulièrement étrange d'entendre la majorité ce soir en conseil municipal et le Maire évoquer que l'on aurait remis en cause les services et ce faisant mêler les services au débat politique. Je trouve le procédé assez regrettable.

Pour finir, vous avez dit que mes propos étaient méprisants, je crois que ce soir les attaques sur la précédente majorité, que ce soit les attaques sur Madame Tirtiaux, que ce soit ce flou sur « on ne sait pas ce qu'on va voter, on ne sait pas de quoi on débat », je crois que c'est plutôt votre position qui est méprisable. »

F. BAGNON - « Je vais répondre avec trois casquettes : ma casquette Sytral et vous apporter des éléments quant aux garanties du Sytral. Il est abordé dans le courrier de Madame Vessillier effectivement que le Sytral a bien été saisi de ces demandes que d'ailleurs nous partageons pour revoir la capacité globale du parking relais pour une maîtrise de flux extrêmement importants. Nous nous étions déjà exprimé mais à l'époque nous étions difficilement entendable. L'étude sans retarder ce projet puisque qu'on sait que le projet du métro est bien avancé, il a un tout petit peu de retard mais pas tant que ça et donc c'est important de finaliser des aménagements connexes. Je me réjouis effectivement du fait que la nouvelle municipalité demande de renforcer le stationnement vélo, autre sujet que nous avons porté à une époque. Vous pouvez être assurés que je porterai le projet puisque je viens d'avoir une nouvelle délégation de la part du président du Sytral qui m'a confié la délégation de développement de l'intermodalité TC-modes doux et modes alternatifs, donc je serai tout particulièrement vigilant.

Ma casquette Métropole avec ma délégation de Vice-Président à la voirie et aux mobilités actives, concernant le réseau express vélo, oui on est en train de travailler sur le schéma directeur, nous veillerons à connecter parfaitement le pôle multimodal du Vallon par le réseau cyclable, je ne sais pas si ce sera un des axes express vélo, c'est un peu trop tôt pour le dire en tout cas les axes structurants ça c'est sûr.

Concernant les propositions de parking, il faut vraiment y aller avec parcimonie, bien implanté par contre ça peut rejoindre des aspects très intéressants du développement du covoiturage également et la Métropole est engagée sur une politique volontariste renforcée, cela n'a pas encore été communiqué mais le 21 décembre effectivement la voie de covoiturage sur la M6 M7 seront ouverts. Sur la M7 sera également partagée avec les bus, derrière il est important d'encourager nos concitoyens à aller vers le covoiturage et on a des offres de plus en plus intéressantes. Ce que j'ai oublié de dire concernant le parc relais, au delà des places vélo on va également avoir des places de covoiturage et idéalement d'auto-partage, une politique de la Métropole qui va être également développée.

Sinon ma casquette de simple citoyen, ex associatif, oui nous avons déploré pendant des années le manque de concertation, de co-construction, le projet avait été annoncé à l'Ecoclicot, il avait été demandé à participer sur les questions environnementales, quelle n'avait pas été notre frustration, profonde frustration qui fait écho là ce soir de ne pas pouvoir participer à ce sujet majeur et toutes ces questions qui se sont posées ce soir, ce débat presque après coup trouve aussi son explication dans le déficit, je suis désolé, déficit de partage de ce partage avec les Saint Genois et avec les communes environnantes. Une satisfaction en tant que citoyen, c'est de voir les idées et surtout la façon d'aborder les transports bien assimilées et notamment par la nouvelle majorité, c'est une véritable

satisfaction de voir que lorsqu'on était un peu seul à une époque à prêcher, on a eu de longues discussions avec Madame Millet notamment mais à un moment on était un petit peu seul à croire en cette vision des transports qui paraissait pragmatique et raisonnable, préserver l'environnement. C'est une grande satisfaction de voir que nos investissements associatif ont payé. »

Mme la Maire - « *Madame Rotivel vous souhaitiez intervenir ?* »

P. ROTIVEL - « *Je suis désolée du coup je suis un peu en décalée par rapport à l'actualité du débat mais tout à l'heure vous parliez d'envolée lyrique au sujet de l'intervention de Madame Tirtiaux mais que dire de l'intervention de Monsieur Gavault et de sa posture politique. Ma question était : pourquoi ne pas avoir porté à notre connaissance les échanges que vous avez eu avec la Métropole et Madame Vessillier puisqu'il y a eu des échanges après la date du 5/11 dont apparemment Monsieur Perez avait l'air d'être au courant au vu de sa réponse en totale contradiction avec celle de Monsieur Bagnon du 5/11. Donc je ne suis pas dans un esprit de conspiration mais je note quand même que la réponse de Monsieur Bagnon qui vous interpellait au sujet de la remise en question du débat en la réunion du 5/11 est tout à fait à l'opposé de celle qu'il a fait actuellement. Donc il avait peut-être des éléments à sa disposition que nous n'avions pas. »*

Mme la Maire - « *Bien, on m'a reproché de parler des élections américaines mais je crois que la théorie du complot est en train de s'étendre à Saint Genis Laval. J'en frémis. Je n'ai pas bien compris le sens de votre intervention, j'ai rappelé et vous étiez vous-même présente Madame Rotivel à cette commission donc je pense qu'on arrêtera sur ce sujet.*

J'ai pris bonne note du souhait de Monsieur Masson de travailler en concertation mais ça s'apprend. On peut y arriver, un peu de pratiques et on y arrivera tous.

Parce que justement vous parliez de concertation et je voulais justement rebondir sur un fait qu'a évoqué Monsieur Bagnon, c'est les villes précédentes. Effectivement, le quartier du Vallon n'est pas sur une île, il est entouré d'un côté de la route par Pierre Bénite et l'autre Oullins qui n'est pas loin. Vous avez rappelé dans vos interrogations les uns et les autres ce qui s'est fait à Oullins à l'arrivée du métro et c'est justement pour ça qu'on essaie de travailler en amont, pour qu'en 2023 notre ville ne subisse pas les mêmes désagréments qu'à subi Oullins au moment de l'arrivée du métro. On est dans l'anticipation pour voir justement comment on peut gérer ces avancées. Et c'est aussi le sens de ce qu'on a proposé de créer une commission de régulation des transports pour réfléchir justement aux flux, comment ils seront, comment ils évoluent

Puisque vous parliez de quelles garanties on a eu des autres opérateurs, donc on a déjà rencontré le Sytral, la bonne nouvelle aussi, c'est que le président du Sytral c'est Monsieur Bernard qui est aussi président de la Métropole donc c'est vrai que ça peut aussi simplifier les discussions et dans les discussions que nous avons eu avec le Sytral notamment au sujet du parking, ils ont tout à fait expliqué qu'on pourrait à l'intérieur du parking, parce que c'est vrai je l'ai dit le permis de construire a été signé, on pouvait réfléchir à l'attribution de places de parking parce qu'on est pas toujours obligé de penser, voiture, voiture et Monsieur Bagnon avait évoqué ce qui va se passer sur la M6 M7. Fin d'année, début 2021, il y aura une voie qui ne sera plus réservée à l'autosolisme donc c'est quand même une avancée qui est très importante, qui impacte forcément le sud ouest lyonnais puisqu'une grande partie des personnes qui prennent leur véhicule terminent sur la M6 M7.

Sur cette notion de covoiturage, justement il y avait une réunion lundi, on ne peut pas revoir non plus toutes les délibérations et repousser les conseils en fonction des réunions puisque chacun avance sur ses projets, et lundi il y a eu une réunion avec Monsieur Kohlhaas qui est en charge des déplacements qui expliquait justement le déclassement de la M6 M7 et cette ouverture au covoiturage et l'ouverture au covoiturage on se dit qu'elle peut aussi se faire par l'avenue de Gadagne. Il y a des systèmes intelligents qui existent aujourd'hui pour reconnaître les véhicules, c'est d'ailleurs ce que veut proposer la Métropole avec des systèmes de radars qui vérifient si dans les voitures sont présentes le nombre de personnes minimum. Et aussi ce qu'on souhaiterait, vous avez parlé des parc-relais et Madame Marolleau a fait allusion tout à l'heure au fait que les véhicules qui s'engageraient dans le quartier du Vallon que ce soit en arrivant de Pierre Bénite, Oullins ou Saint Genis Laval, en fait ce qui pourrait être pertinent, c'est d'avoir des systèmes qui annoncent dès Brignais, dès Chaponost, s'il y a des places au parking relais où justement on privilégie d'autres systèmes et on favorise l'inter-modalités.

Donc, je vous propose puisqu'on a quand même bien échangé et effectivement je pense qu'on a été dans la co-construction, on a bien entendu vos avis les uns les autres et maintenant on va vous proposer l'avis qu'on souhaite puisqu'à priori ce n'était pas clair pour tout le monde. »

C. MAROLLEAU - « Suite aux échanges constructifs que nous avons eu avec la Métropole, nous vous proposons d'assouplir la délibération concernant nos souhaits sur le volet voirie en permettant de réglementer différemment l'accès des véhicules sur le prolongement de l'avenue de Gadagne. Cet axe pourrait être exclusivement réservé aux transports en commun et aux cycles, aux piétons ainsi qu'aux véhicules Crit'Air 0, de covoiturage, d'auto-partage, aux taxis ainsi qu'aux véhicules de secours et d'intervention.

Nous proposons également sur le volet stationnement qui impacte le P+R et suite aux échanges entre la ville, la Métropole et le Sytral, que l'offre de stationnement dédiée aux véhicules particuliers puissent être complétée à hauteur de 100 places supplémentaires pour les véhicules de covoiturage et Crit'Air 0. »

Mme la Maire - « Et par rapport aux réserves émises et auxquelles on n'a pas encore eu de réponse, on maintient ces réserves notamment pour la hauteur des constructions même si on a tout à fait entendu le souhait de la Métropole de travailler justement à une urbanisation adoucie notamment au regard des contraintes, et plutôt des atouts que des contraintes patrimoniaux puisque lors des réunions nous avons échangé aussi sur le fait que ce secteur représente une très grande qualité architecturale et il est important aussi de le mettre en valeur et c'est aussi le souhait qu'on partage avec les HCL qui sont en train de maintenir la ferme, chère à Monsieur Fillot, la ferme de la Patinière et on s'en réjouit.

Je vais peut-être laisser Madame Marolleau lire la fin de la délibération suite aux échanges que nous avons eu et je vous en remercie. Ne vous inquiétez pas, comme nous l'avons précisé, il y aura des réunions publiques puisque la Métropole les projette dès 2021, on ne sait pas encore sous quelle forme eu égard aux contraintes sanitaires. On espère que ça pourra se faire en présentiel et sachez aussi que par rapport à ce qui a été évoqué, on a rencontré des personnes qui sont aussi pour l'urbanisation et qui ont présenté leurs avis, on écoute tout le monde et je pense que dans ces réunions, chacun aussi pourra venir s'exprimer pour nous dire comment il envisage aussi le raccordement de ce quartier à la ville de demain qu'on construit. Merci Madame Marolleau pour la conclusion. »

C. MAROLLEAU - «

Mesdames, Messieurs

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L. 123-1 à L. 123-19 et R. 123-1 à R. 123-46 ;

Vu le Code de l'expropriation, notamment les articles L. 11-1 et suivants ;

Vu les délibérations 2019-3640, 2019-3641, 2019-3642 du Conseil de Métropole du 24 juin 2019 et du 4 novembre 2019 ;

Vu l'enquête publique prescrite par l'arrêté préfectoral du 2/09 et complété le 17/09 ;

Vu l'avis de la commission des présidents de groupe du 5 novembre ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Je vous demande de bien vouloir

- **ÉMETTRE UN AVIS FAVORABLE** avec les réserves énoncées au paragraphe « C- Avis de la commune : Orientations souhaitées ». Ces réserves ont été amendées en séance suite aux échanges avec la Métropole et au débat tenu lors du présent conseil municipal.

- et que soit **RÉVISÉ** le projet sur ces différents volets pour répondre de façon cohérente au concept d'écoquartier et aux enjeux de l'urgence climatique. »

Madame la Maire invite les élus en visioconférence à voter par le chat et envoyer un mail en cas de problème pour s'assurer que leur vote soit bien pris en compte.

Le Conseil Municipal procède au vote en présentiel et en distanciel par l'outil de chat. :

– **LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITÉ -**

Motion adoptée par 29 voix Pour et 6 voix Contre.

Contre

Aurélien CALLIGARO, Jean-Christian DARNE, Éliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL,
Fabienne TIRTAUX, Philippe MASSON

Mme la Maire - « Merci à tous pour ce débat parfois animé, je pense que chacun a à cœur de défendre ce qu'il croit juste et il est bien que chacun puisse s'exprimer et on continuera à débattre de ce sujet qui effectivement va impacter la vie de nos habitants et de nos nouveaux habitants. Merci, bonne soirée et prenez soin de vous »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Fait à Saint-Genis-Laval, le 03/12/2020
La Maire de Saint-Genis-Laval
Marylène MILLET